

Département de l'Isère
COMMUNE DE CHARNECLES
38140

DECISION ADMINISTRATIVE N° 2024 / 001

DECISION N° 2024/001	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PROGRAMME LEADER POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CREATION D'ESPACES DE RENCONTRES POUR LES HABITANTS DANS LE CŒUR DE VILLAGE : REALISATION D'UN PARVIS, D'UN JARDIN PUBLIC ET INSTALLATION D'UN ABRI
---------------------------------	--

LE MAIRE DE CHARNECLES

VU les articles L. 2122-21, L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux missions et attributions du Maire ;

VU l'estimation du coût du projet présenté par le maître d'ouvrage PROXIMITY d'un montant de **241 204,00€** HT ;

Considérant que le programme s'attache à soutenir des projets permettant de réinvestir les centralités en milieu rural qui contribuent à améliorer la qualité de vie et d'accueil au cœur des bourgs ;

Considérant la volonté des élus de réaliser des espaces de rencontres au cœur du village ;

DECIDE

Article 1 – De solliciter le programme LEADER « Entre Lacs et Montagnes » afin d'obtenir une subvention qui viendrait s'ajouter aux autres aides déjà sollicitées.

La sollicitation sera faite en fonction du plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En euros (€) ronds entiers

Postes de dépense (<i>insérer des lignes si nécessaire</i>)	Montant (HT)	Etat d'avancement (devis, marché public,..)	% du montant total
Jardin public - rétention des eaux	6 220,00€	Estimation MOE	
Jardin public - végétalisation	7 634,00€	Estimation MOE	
Jardin public - mobilier (banc + pergola)	8 600,00€	Estimation MOE	
Parvis - aménagement de l'existant	49 750,00€	Estimation MOE	

Parvis - extension ouest	45 800,00€	Estimation MOE	
Parvis - aménagement paysager	81 900,00€	Estimation MOE	
Espace ombragé - abri	37 860,00€	Devis	
Espace ombragé - végétalisation	2 940,00€	Devis	
Événement d'inauguration	500,00€	Devis	
TOTAL	241 204,00€		

Ressources prévisionnelles

Ressources (insérer des lignes si nécessaire)	Montant (HT)	Etat d'avancement (identifié / sollicité / obtenu)	% du montant total
Etat (DETR, DSIL..)			
Conseil Régional	70 980,00€	Sollicitée	38%
Département	31 354,66€	Sollicitée	17%
Communauté de communes Fonds de concours du Pays Voironnais	31 149,27€	Sollicitée	18%
Communes			
Autres : préciser			
Participation du secteur privé			
Recettes générées par le projet			
Autofinancement	54 848,80€		
LEADER	49 871,27€		27%
TOTAL	241 204,00€		

Article 2 – D’augmenter l'autofinancement de la commune en cas de non-obtention d'un financement envisagé.

Article 3 – De transmettre une ampliation à monsieur le Préfet de l’Isère et à madame la trésorière de la collectivité.

Article 4 – De charger la secrétaire générale de l’application de la présente décision.

Article 5 – De mentionner que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou publication.

Fait à CHARNECLES, le 22/04/2023

Le Maire,
Nadine REUX

NR

